

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, quinze décembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. LACHAUD Patrick, Maire.

Date de convocation : 08/12/2025

Présents : 11

Votants : 13

PRESENTS : M. LACHAUD Patrick / Mme MORLION Muriel / M. DARIAS Jean Jack / M. BENEDETTI Pierre-Albert / Mme BANULS Estelle / Mme SALAHA Martine / M. ETOURNEAU Francis / Mme DUPUY Christine / Mme PAULIN Stella / Mme ARRAMI-MOINARD Paulette / M. BERARDI Eric.

ABSENTS EXCUSES : M. DUPUY Guy pouvoir à M. BENEDETTI Pierre-Albert / M. DUMAS Yann pouvoir à M. ETOURNEAU Francis / Mme GLAIZE Christine

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme DUPUY Christine a été nommée secrétaire de séance.

**Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de compléter l'ordre du jour en ajoutant le projet de délibération concernant l'encaissement d'un chèque suite au sinistre de la passerelle « Aux Bords de Dronne ».**

(Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0).

**DELIBERATION N° 2025-80 // 5.2 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2025** : Les élus l'approuvent à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2025-81 // 1.2 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'AFFERMAGE** : Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal n° 2019-78 du 5 décembre 2019 par laquelle l'entreprise SOGEDO a été retenue en qualité de délégataire du service public d'assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de conclure un avenant au contrat d'affermage afin de prendre en compte la modification des infrastructures d'une partie de son service d'assainissement, avec l'intégration de :

- deux postes de relevage, dans le cadre de travaux de modernisation du réseau de collecte et de réduction des entrées d'eaux parasites ;
- la gestion des eaux usées de la zone artisanale, jusqu'alors exercée sous compétence intercommunale ;
- le poste de relevage du « Camping », situé sur la commune de Villeteureix, précédemment géré par la commune de Ribérac.

La commission d'ouverture des plis a émis un avis favorable lors de sa séance du 15 décembre 2025.

Le Conseil municipal décide d'approuver la conclusion de l'avenant n° 1 au contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif, tel que présenté.

(Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0).



**DELIBERATION 2025- 82 // 7.10 : SINISTRE PASSERELLE « AUX BORDS DE DRONNE » ENCAISSEMENT CHEQUE :** Le Maire rappelle aux élus le sinistre survenu sur la passerelle « Aux Bords de Dronne » ainsi que le devis établi par l'entreprise LACOMBE MENUISERIE, pour un montant de 11 780,00 € HT, soit 14 136,00 € TTC.

Il précise que l'assurance GAN a procédé à un remboursement d'un montant de 13 136,00 €, et que l'entreprise « O Cœur du Bois » a versé la somme de 1 000,00 €, correspondant à sa franchise contractuelle. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser le règlement de 1 000,00 € versé par l'entreprise « O Cœur du Bois ».

(Pour : 13      Contre : 0      Abstention : 0).

**DECISIONS MODIFICATIVES :** /

**DECISION DU MAIRE :**

DECISION N° 2025-21 : Remplacement d'un poteau incendie: l'entreprise SAS DUBREUILH : montant 1 800,00 € H.T.

**DIVERS :**

- **Bâtiment photovoltaïque :** M. Pierre-Albert BENEDETTI indique que l'entreprise interviendra de nouveau afin de réparer les fuites.

*Séance levée à 19h45*

Le Maire, Patrick LACHAUD

La secrétaire de séance, Mme DUPUY Christine

